



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 10 juillet 2018 à 19h30, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente Madame la conseillère Kim Tétrault

Est aussi présente, madame Josée Vendette, directrice générale par intérim.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des comptes**
 - 3.1 Adoption des comptes à payer
4. **Correspondance**
 - 4.1 Démission de la conseillère Kim Tétrault
 - 4.2 MTMDET – Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière bonifiée
5. **Transport**
 - 5.1 Pavage de la rue Ménard – Adjudication du contrat
6. **Loisirs, culture et famille**
 - 6.1 Aménagement d'un skate parc – Adjudication du contrat
 - 6.2 Installation de toilettes extérieures – Fonds de développement rural – Engagement financier de la municipalité-
Confirmation
7. **Autres sujets**
8. **Période de questions**
9. **Clôture de la séance**

2018-07-182

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 6.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2018-07-183	<p>3. <u>ADOPTION DES COMPTES</u></p> <p>3.1 <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2018 avec les faits saillants suivants:</p> <table border="1" data-bbox="534 604 1372 916"><thead><tr><th colspan="2">SOMMAIRE JUIN</th></tr></thead><tbody><tr><td>salaires nets</td><td>18 053.89 \$</td></tr><tr><td>comptes du mois déjà payés</td><td>62 348.49 \$</td></tr><tr><td>comptes du mois à payer</td><td>53 983.58 \$</td></tr><tr><td>SOUS-TOTAL</td><td>134 385.96 \$</td></tr></tbody></table> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.</p> <p>Vu l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, je soussignée, Madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.</p> <p>_____</p> <p>Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>	SOMMAIRE JUIN		salaires nets	18 053.89 \$	comptes du mois déjà payés	62 348.49 \$	comptes du mois à payer	53 983.58 \$	SOUS-TOTAL	134 385.96 \$
SOMMAIRE JUIN											
salaires nets	18 053.89 \$										
comptes du mois déjà payés	62 348.49 \$										
comptes du mois à payer	53 983.58 \$										
SOUS-TOTAL	134 385.96 \$										
	<p>4. <u>CORRESPONDANCE</u></p> <p>4.1 DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE KIM TÉTREAU</p> <p>Les membres du conseil prennent acte de la démission de Mme la conseillère Kim Tétrault, reçue le 3 juillet 2018.</p> <p>Conformément à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>, article 333, avis est donné au conseil municipal de cette démission et des élections partielles visant à combler ce poste devront se tenir le ou avant le 3 novembre 2018.</p> <p>La directrice générale à titre de présidente d'élection doit donner avis de la date d'élection dans les trente (30) jours de la vacance, soit avant le 2 août 2018.</p>										
	<p>4.2 MTMDET – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AIDE FINANCIÈRE BONIFIÉE</p> <p>Copie de la correspondance du MTMDET est déposée à titre d'information.</p>										
2018-07-184	<p>5. <u>TRANSPORT</u></p> <p>5.1 PAVAGE DE LA RUE MÉNARD – ADJUDICATION DU CONTRAT</p> <p>CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs pour le pavage de la rue Ménard, phase 1 effectué conformément au mandat confié au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 20 juin 2018 à 11h00 en présence de mesdames Josée Vendette et Dominique Plouffe de même que Messieurs Jean-Sébastien Bouvier, Martin Belhumeur et Henri-Paul Bélanger, et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;</p> <p>CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:</p>										



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>D'ADJUGER le contrat de pavage de la rue Ménard, phase 1, au plus bas soumissionnaire conforme soit <i>Pavages Maska Inc.</i> pour la somme de 97 696,05 \$, taxes incluses.</p> <p>Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « Réseau routier » suite à un transfert de surplus accumulé non affecté de l'ordre de 97 696,05 \$</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-07-185	<p>6. <u>LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE</u></p> <p>6.1 AMÉNAGEMENT D'UN SKATE PARC – ADJUDICATION DU CONTRAT</p> <p>CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs pour la fourniture et l'installation de modules de jeux pour un parc de planches à roulettes effectué en juin 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 5 juillet 2018 à 14h00 en présence de mesdames Josée Vendette, Dominique Plouffe et Pascale Brouillard de même que monsieur Hugo Papillon;</p> <p>CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture remis aux membres du conseil;</p> <p>CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ADJUGER le contrat relatif à la fourniture et l'installation de modules de jeux pour un parc de planches à roulettes au plus bas soumissionnaire conforme soit <i>Tessier Récréo-Parc</i> pour la somme de 49 371,62 \$, taxes incluses.</p> <p>La municipalité se prévaut également de l'option bonifiée au montant de 14 925,44 \$, taxes incluses, pour adjuger un contrat comprenant l'option de base et l'option bonifiée au montant total de 64 927,06 \$, taxes incluses.</p> <p>Cette dépense, après la subvention applicable, est attribuée au poste budgétaire 23 08010 000 « Parcs – Loisirs – Immo » suite à une affectation du surplus affecté –Skate parc 59 13260 000 au montant de 11 200 \$, une affectation du surplus accumulé affecté « Parc et terrain de jeux » 59 15200 000 de 5 000 \$ et une affectation de surplus accumulé non affecté de 28 727,06 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>6.2 INSTALLATION DES TOILETTES EXTÉRIEURES – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ – CONFIRMATION</p> <p>Ce point a été retiré de l'ordre du jour.</p>
	<p>7. <u>AUTRES SUJETS</u></p>
	<p>8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></p> <p>Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.</p>
2018-07-186	<p>9. <u>CLOTURE DE LA SÉANCE</u></p> <p>Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>QUE la séance soit levée à 19h50.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____ Yves de Bellefeuille, maire</p> <p>_____ Josée Vendette Directrice générale par intérim</p> <p><i>Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.</i></p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE